
2020

Hors-série n° 9

 *Bulletin Quintes-feuilles hors-série*



☞ Un paidéraste devant la justice des hommes au XIX^e siècle, en Algérie « le cas Pacotte & Raynaud » ☞

Non seulement la société contrarie quelquefois les lois morales de la nature, elle impose encore un rigoureux silence aux penchants et aux désirs les plus inhérents à l'organisation de l'homme.

Élias Regnault (1828)

Si la loi veut que les médecins soient consultés sur la folie, c'est sans doute par respect pour l'usage. [...] Par malheur, les médecins ont pris au sérieux cette politesse des tribunaux, et dans l'examen des questions qui leur sont soumises, ils substituent trop souvent aux lumières naturelles de la raison les ignorances ambitieuses de l'école.

Dr Urbain Coste (1826)

L'un des événements les plus importants que la Justice ait connu au début du XIX^e siècle a été l'introduction de l'expertise médico-légale (notamment psychiatrique) devant les tribunaux. Cela ne s'est pas fait sans contestations, celles-ci venant aussi bien des médecins et des juristes que des citoyens justiciables – les victimes et leur famille surtout. Le Dr Urbain Coste est tenu pour l'un des tout premiers contestataires de l'irruption de l'expertise médico-légale devant les tribunaux.

Si j'ai placé en épigraphe le passage le plus cité de l'un des articles du Dr Coste, c'est que l'expertise des docteurs Pacotte & Raynaud apporte une illustration éclatante à son opinion. La conclusion de leur rapport peut en effet se résumer par une phrase où *l'ignorance ambitieuses de l'école* prend une résonance particulière :

« Nous sommes donc bien ici en présence d'un de ces cas que l'École actuelle appelle un dégénéré. »

En s'évertuant à faire d'un paidéraste récidiviste d'attentats à la pudeur un dégénéré, les deux médecins ont bien substitué aux lumières naturelles de la raison les *ignorances ambitieuses* des aliénistes de leur temps : le concept de dégénérescence de Benedict-Augustin Morel sur lequel ils appuient leur expertise n'a guère survécu aux analyses plus rationnelles des nouvelles générations de psychiatres.

Identifier le paidéraste décrit sous X... par Pacotte et Raynaud répondait à deux objectifs :

1°) Connaître son sort après son internement à l'asile d'aliénés d'Aix-en-Provence et examiner plus sérieusement son état mental, grâce aux données que la loi de 1838 fait obligation d'enregistrer pour chaque patient interné.

2°) À la lumière de ces données, permettre un jugement sur le rapport des deux médecins en le replaçant dans son contexte : l'état de la psychiatrie dans l'Algérie coloniale à la fin du XIX^e siècle.

Le paidéraste examiné par les docteurs Pacotte et Raynaud s'appelait *Joseph Charrier*.

I - Faits, acteurs, contexte

Nous sommes donc en Algérie, en 1890 plus précisément.

Joseph Charrier, un Français âgé de 32 ans, né à Philippeville et qui n'a jamais quitté l'Algérie, passe devant le tribunal correctionnel pour un attentat à la pudeur commis sur un jeune garçon. L'homme qui est intelligent et qui a reçu une bonne éducation, sait trouver les arguments pour se défendre : il est acquitté le 22 avril 1890.

Malheureusement, moins d'un mois après cet acquittement, le 15 mai 1890, il commet un nouvel attentat à la pudeur sur un garçon. Il est arrêté et cette fois-ci, en raison de la récidive, doit être jugé en cour d'assises. En attente de son procès, Joseph Charrier est enfermé à la prison civile de la Casbah d'Alger. On se doute que les conditions de détention dans cette prison algéroise furent loin d'être

agréables. À cela s'ajoutent les souffrances que Joseph Charrier éprouve à constater que son amour pour les garçons « de dix à quinze ans » lui vaut une exécration de la société entière. Il tente de se suicider en se jetant du haut de la deuxième galerie de la prison. On songe à ce qu'un autre paidériste qui a également fait l'objet d'un rapport psychiatrique, Julio Maria Malbranche¹, écrivit au sujet de sa propre tentative de suicide :

« J'aime, oui, j'aime quelque chose de réprouvé... Quelque chose de défendu... quelque chose que l'actuelle société traite d'immoral et d'infâme. J'aime les jeunes et beaux garçons... Je suis pédériste. Je les désire ardemment. Mais mon désir ne peut être réalisé sous peine de déshonneur et de dégradation. [...] Aujourd'hui, que j'ai dix-huit ans... jugeant l'avenir d'après le passé, j'entrevois le futur ou bien *bon, si j'aime la femme, ou ignoble, si j'aime les garçons...* Je ne veux pas appartenir à la femme... donc... il faut mourir ! ».

Comme Julio Maria Malbranche, Joseph Charrier échoue dans sa tentative de suicide : il s'en tire avec des blessures. Il passe devant la cour d'assises le 29 octobre 1890. Défendu par un avocat qui jouit d'une bonne réputation en Algérie, maître Camille Divielle², il écope de 3 ans de détention, malgré des circonstances perçues comme atténuantes.

À peine libéré, il est de nouveau arrêté pour attentat à la pudeur. Le juge d'instruction Pailhon demande une expertise sur l'état mental de cet homme si acharné dans la répétition de ses actes délictueux. Les deux experts en charge de l'examen sont les docteurs Pacotte et Raynaud dont la biographie doit être résumée ici en quelques mots, car ils ne sont pas psychiatres de formation (ou *aliénistes* selon le terme encore employé à l'époque). En métropole, où les maisons spécialisées dans le traitement des aliénés sont multiséculaires, et où la loi de 1838 imposait un asile d'aliénés pour chaque département, des centaines de tels spécialistes existaient en cette fin du XIX^e siècle, mais il n'était pas raisonnable d'envisager d'en faire venir un pour l'expertise de la santé mentale de quelques cas particuliers.

Les propos suivants du Dr Levet³ (qui exerça un temps à l'asile d'Aix-en-Provence), tenus dans un article relativement aux admissions et au transfert des malades d'Algérie en France ne visent pas précisément les docteurs Pacotte & Raynaud ; on peut néanmoins tenir ces derniers pour concernés par la remarque générale : « Je ne veux point d'ailleurs jeter la pierre à des confrères très recommandables, certainement très distingués et qui n'ont qu'un seul tort, c'est d'accepter de remplir un service très délicat que seul un aliéniste avisé pourrait remplir et pour lequel ils sont insuffisamment préparés. [...] Ces transferts sont viciés dès l'origine par le fait que les médecins traitants qui désignent les malades sont peu au courant des aliénés par manque de spécialisation professionnelle⁴. »

Une telle « insuffisance de préparation » s'explique par le bref survol historique suivant :

L'organisation de la psychiatrie en Algérie à la fin du XIX^e siècle

L'Algérie resta dépourvue d'hôpital psychiatrique jusqu'en 1933, date de l'ouverture de l'hôpital de Blida-Joinville, inauguré officiellement en 1938 comme pour marquer le centième anniversaire de la loi de 1838 sur l'administration des établissements psychiatriques français. Plusieurs projets

¹ Son expertise psychiatrique a été menée par les docteurs Antheaume et Parrot - Un cas d'inversion sexuelle, *Annales médico-psychologiques*, 1905, 459-472). La vie de Julio Maria Malbranche (1886-1951) est résumée dans un paragraphe (§ 5) de la première partie de ma biographie d'Achille Essebac (*Achille Essebac, romancier du désir*. Quintes-feuilles, 2008).

² Camille Divielle, né à Nogaro (Gers) le 10 juillet 1861, exerça la profession d'avocat pendant 40 ans à Alger et fut nommé bâtonnier en 1908. Il s'était passionné pour les engins motorisés, présida l'automobile-club d'Algérie ainsi que la société d'encouragement de la motoculture, donna des conférences sur la mécanisation de l'agriculture et organisa à Alger une exposition automobile agricole en 1918. Il reçut pour ces activités la Légion d'honneur et mourut à Alger le 18 octobre 1927.

³ Né à Grenoble le 13 janvier 1868 et fils unique de rentiers âgés, Jean Joseph Levet a passé sa thèse en 1894 (*Essai clinique sur la claudication intermittente consécutive à l'artérite syphilitique des membres inférieurs*). Il a commencé sa carrière comme médecin à l'asile de Montdevergues (Vaucluse). Au moment de son exposé sur les aliénés algériens, il était médecin-directeur de l'asile de la Charité-sur-Loire. Il est mort en cette ville le 13 février 1933, et avait reçu la Légion d'honneur en 1922.

⁴ Dr Levet – L'assistance des aliénés algériens. *Annales médico-psychologiques* 1909, pp. 55-56.

antérieurs n'avaient pas abouti : l'un, à la fin du Second Empire, sombra en raison de la guerre de 1870. L'autre, pour lequel un brillant aliéniste (Prix Esquirol en 1883), le Dr Paul Gérente, s'installa à Alger en 1883, n'aboutit en fin de compte qu'à un rapport (*L'Assistance des aliénés en Algérie*, 1893), car Paul Gérente s'investit en politique et s'attaqua à d'autres problèmes : élu en 1892 conseiller général du département d'Alger pour la circonscription de Mustapha-El-Biar, il fut élu sénateur d'Alger en 1894 et se consacra aux questions algériennes en général, délaissant la mission première pour laquelle il avait été envoyé en Algérie⁵.

Cet état de la question explique que les départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, dépourvus d'asiles d'aliénés, aient passé un accord avec l'asile d'aliénés Montperrin d'Aix-en-Provence pour y transférer les malades les plus graves ou les plus susceptibles d'un traitement adapté.

Le Dr Pacotte

François Pacotte est né à Pont-de-Vaux (dans l'Ain) le 28 août 1839. Il est le petit-fils d'un officier de santé né à Pont-de-Vaux, François Pacotte (1761-1848) et le fils d'un pharmacien également né en cette ville, Jean-Baptiste Pacotte (1805-1877). Le pharmacien Pacotte s'était fait une spécialité d'un digestif à base de vin de Malaga, de quinquina (à une dose recommandée par le Codex) et d'écorce amère : *le vin Pacotte*. Ce vin acquit une certaine renommée grâce à une médaille de bronze décernée par un jury international d'hygiène en 1875, et se vendait aussi en Algérie.

Après avoir soutenu sa thèse de médecine le 15 décembre 1868 sur *l'ophtalmie purulente des nouveaux-nés*, François Pacotte ouvrit un cabinet dans sa ville natale, qu'il vendit en cédant sa clientèle en 1879 pour prendre en 1880 la direction de l'établissement hydrothérapique de Serin, près de Lyon, sur les bords de la Saône. Il eut ainsi l'occasion de rédiger un opuscule d'une trentaine de pages intitulé *Quelques réflexions sur l'hydrothérapie* publié à Lyon en 1881.

Cette compétence acquise dans l'hydrothérapie lui permit de s'associer à Alger, comme directeur-adjoint, au Dr Pierre Rouhy lorsque celui-ci (qui avait dirigé une maison de santé à Dôle, dans le Jura) fonda en 1893 à Saint-Eugène, dans la vallée des Consuls, non loin de la fameuse basilique Notre-Dame d'Afrique, la première maison de santé de l'Algérie. La maison accueillit d'abord exclusivement des malades de sexe féminin, pour devenir mixte en 1894.

L'orientation vers l'hydrothérapie comme spécialité médicale donne à penser que François Pacotte, tout comme son supérieur, Pierre Rouhy (à qui l'on doit un article sur *L'hystérie de Bernadette, de Lourdes* paru dans la *Revue de l'hypnotisme et de la psychologie physiologique*) pouvait être tenu comme expert compétent sur des questions de santé mentale. On peut supposer qu'il aurait été choisi pour cette raison. Mais le fait est que le rédacteur principal de l'article signé Pacotte & Raynaud a été le Dr Raynaud qui n'était en rien spécialisé dans les questions de santé mentale.

Le Dr Raynaud

Né à Pignans, dans le Var, le 2 novembre 1866, Pierre Lucien Georges Victor Marie Raynaud était le fils d'un médecin de Pignans, le Dr Henry Lucien Raynaud, et d'une demoiselle Hérouard. Ce dernier couple s'est installé en Algérie, y a longtemps vécu, et Raynaud père y est mort à Collo (département de Constantine). Lucien Raynaud a commencé à la fois ses études de médecine et sa carrière à l'École de médecine d'Alger où il est entré en 1887 comme préparateur d'histoire naturelle. Il a poursuivi ses études médicales à Paris et y a passé en 1892 sa thèse sur les *Troubles oculaires de la malaria*. Titre acquis, il retourna en Algérie et réintégra l'École de médecine d'Alger comme chef de clinique. Il mena ensuite une double carrière au service maritime de l'Algérie dont il devint le chef, et à l'hôpital civil de Mustapha à partir de 1894.

Lucien Raynaud n'était pas marié au moment où il rédigea son rapport sur le paidéraste Joseph Charrier : il se maria tardivement, à 36 ans, le 3 juillet 1899 à Tipaza avec une Française née en Algérie, à Tipaza, et âgée de 22 ans, Hélène Louise Céline Trémaux, dont il eut cinq enfants. L'un des témoins à ce mariage fut son collègue de l'hôpital civil d'Alger dont nous reparlerons plus loin : le Dr Louis Charles Trabut.

⁵ Paul Gérente (1851-1913) fut néanmoins le rapporteur d'une commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi Dubief adoptée en 1907 par l'assemblée, en vue de la réforme de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés.

Le Dr Raynaud est passé chef du Service de Santé de l'Afrique du Nord, poste qu'il a occupé pendant toute la durée de la Première Guerre mondiale. Il a ensuite pris le titre d'Inspecteur général des services d'hygiène et de santé publique en Algérie.

Il ne s'agit pas de ma part d'un jugement critique, mais d'une simple relation – que je crois neutre – des données : Lucien Raynaud est à mes yeux le type même de médecin fonctionnaire soucieux de « mener carrière » et d'accomplir ce qui convient, dans ce dessein, pour se distinguer. Il a cumulé les prix et les décorations : Prix Barbier de l'Académie des sciences, Prix Saintour de l'Académie de médecine, Prix Monbinu de la même académie, médailles d'argent et de bronze de ladite académie, médaille d'or des épidémies, médaille d'or de l'Instruction publique, commandeur du Nichan Iftikher et de l'ordre de Saint-Sava de Serbie, et enfin Chevalier de la Légion d'honneur (1917).

Lorsqu'il est revenu, en 1908, sur son rapport d'expertise pour publier une lettre de Joseph Charrier gardée dans ses dossiers, il s'en est attribué seul le mérite, oubliant de mentionner le nom du co-signataire, son collègue Pacotte.

Lucien Raynaud a été élu le 7 juillet 1931 correspondant de l'Académie de médecine pour la division d'hygiène, deux mois avant son décès à Alger, le 4 septembre 1931⁶.

Une rue sur les hauteurs d'Alger porte toujours son nom.

Le pourquoi d'une publication dans les *Archives de l'Anthropologie criminelle* d'A. Lacassagne

Le professeur Alexandre Lacassagne a été le premier médecin français à donner des cours de faculté sur ce que l'on nommait pas encore *homosexualité* mais *inversion sexuelle*. J'ai maintes fois mentionné la première thèse de médecine française sur ce sujet (1885) qui est celle de l'un de ses élèves, Julien Chevalier. Or, ce dernier, devenu médecin militaire, a effectué un long service en Algérie, comme aide major à l'Hôpital d'Oran et, de Bédéan où il résidait, il s'est occupé en 1889 et 1890 de « la revue critique sur l'inversion » dans les *Archives* de Lacassagne⁷. Alexandre Lacassagne avait lui-même séjourné pendant près de huit années en Algérie comme médecin militaire à l'hôpital de Médéa. Sa bibliothèque personnelle contient un rare exemplaire des *Scandales de Médéa*, 3 brochures respectivement de 47, 20, et 64 pages (1892-1895) rédigées par le médecin-major Boyer. Un autre des élèves de Lacassagne, Adolphe Kocher, qui avait été interne à l'hôpital civil de Mustapha, a soutenu sous sa direction une thèse de médecine légale sur *la criminalité chez les Arabes*, où les délits ou crimes sexuels occupent une place non négligeable⁸. Les deux mots clés *Homosexualité* et *Algérie* expliquent que la revue *Archives de l'Anthropologie criminelle* était la plus appropriée pour la publication du rapport médico-légal sur Joseph Charrier.

Cet examen préliminaire des données étant fait, commentons quelques aspects du rapport Pacotte & Raynaud à la lumière de l'identité trouvée du sujet X..., à savoir Joseph Charrier.

II - Un autre regard sur ce que le rapport nomme « Antécédents héréditaires »

Marie Claudine Legall, mère de Joseph Charrier

« Il est le *dix-neuvième* enfant du même père et de la même mère. »

En écrivant cette phrase dans leur rapport pour commencer le paragraphe consacré aux antécédents héréditaires du sujet expertisé, Pacotte et Raynaud soulignèrent *dix-neuvième*, comme pour suggérer soit l'épuisement génétique de la primogéniture au N-ième enfantement, soit l'existence de quelque tare sous-jacente à une si remarquable fécondité – d'autant qu'il fallait ajouter deux fausses-couches : sans doute y virent-ils une sorte d'efflorescence fin-de-race, bien dans la ligne des idées populaires

⁶ Son éloge a été prononcé par un autre membre de la section d'hygiène, le Dr Edmond Lesné le 20 octobre de la même année

⁷ Cf. Lettres de Julien Chevalier à Lacassagne, Ms Lacassagne 6 079 à la Bibliothèque municipale de Lyon.

⁸ Cf à ce sujet : Fabien Gouriou - *Le sexe des indigènes. Adolphe Kocher et la médecine légale en Algérie*. Droit et culture. Dossier « Expertise psychiatrique et sexualité (1850-1930) », consultable en ligne :

<https://journals.openedition.org/droitcultures/2262>

issue du concept de dégénérescence de Benedict Augustin Morel. Les deux médecins reviennent d'ailleurs sur ce point avant de terminer leur rapport, pour souligner être bien « en présence d'un de ces cas que l'École actuelle appelle un dégénéré ». Après avoir mentionné quelques maladies dans la lignée paternelle comme maternelle, ils continuent : « À cela s'ajoute une autre cause de dégénérescence : X... est le dernier d'une série de vingt-et-une grossesses. »

S'agissant de la mère, pouvoir mener à terme autant de grossesses aurait pu, au contraire, être tenu pour la preuve d'une évidente robustesse de constitution. Ce n'est pas le cas ici, comme en témoignent ces traits de caractère :

« Elle est très vive, émotif, et a souvent des crises de nerfs avec convulsions, c'est une véritable hystérique. »

Pacotte et Raynaud ont-ils forcé le trait afin de charger l'hérédité morbide de leur sujet d'expertise ? Et quelle part ce dernier a-t-il pris dans l'exagération des crises de nerfs maternelles ? Difficile de se prononcer sans autre information plus précise. De cette femme nous ne saurons en effet rien d'autre, sinon qu'elle était encore vivante en 1895, date du rapport d'expertise médico-légal, mais que Joseph Charrier n'avait « plus de ses nouvelles depuis quatre ou cinq ans ».

La vie de cette femme reste un mystère, car son identité (Marie Claudine Legall), et l'année de sa naissance (1819), sont les seules données que nous ayons pu retrouver. D'après son patronyme, on peut la supposer bretonne. Peut-être est-elle retournée vivre en Bretagne après le décès de son mari en 1880, et peut-être y a-t-elle trouvée la mort.

Elle avait trente-neuf ans lorsqu'elle a enfanté son dernier fils, notre Joseph Charrier, né à Philippeville le 28 juillet 1858.

Joseph Charrier père : une vie pleine que trois épithètes d'experts résument en la trahissant

« Le père était violent, sanguin et grand buveur. Il est mort de la goutte à soixante-neuf ans. »

Voilà ce que Pacotte et Raynaud se contentent d'écrire sur le père de leur patient. Or, il y avait bien d'autres choses à raconter à son sujet ; mais sans doute les deux « experts » ne l'ont-ils pas fait afin d'éviter que l'on identifie trop facilement cet homme. Nous allons l'appeler, par commodité, *Joseph Charrier père*, bien que son propre père ait aussi porté le prénom de *Joseph*.

Ce dernier, un Ariégeois né à Aubenas, en 1775, émigra en Amérique et s'installa en Géorgie, à Savannah. C'est en Amérique qu'il y a rencontré sa femme, Louise Berry, née en 1792 à Charleston, en Caroline du Sud (à moins de 200 km de Savannah). Une colonie française existait à Charleston depuis la fin du XVII^e siècle : elle s'était formée grâce à l'émigration de Huguenots après la Révocation de l'Édit de Nantes. L'Ariégeois Charrier et sa femme née sur le sol américain, Louise Berry, ont eu plusieurs enfants nés à Savannah. Joseph Charrier père est sans doute le premier : il est né en 1811. Nous avons la trace de deux de ses frères parvenus à l'âge adulte et nés aussi à Savannah : Pierre Louis Charrier, né en 1818 qui deviendra agent de change à Marseille, et André Jean Charrier, né en 1819 qui se fera négociant.

Nous ignorons quand le couple Charrier-Berry est rentré en France. Nous savons cependant qu'ils s'étaient installés à Marseille. Ils se trouvaient en cette ville pour la naissance d'une N-ième enfant, en 1830, Anne Élisabeth⁹. Chose assez singulière, le propre frère d'Anne Élisabeth, Joseph Charrier père, qui est alors âgé de 22 ans, signe comme témoin l'acte de naissance de sa petite sœur. Il est alors désigné comme « propriétaire ». Leur adresse, Chemin neuf de la Magdeleine, est une voie qui n'existe plus à Marseille, mais l'histoire a retenu que c'est de cette rue qu'est partie une épidémie de choléra qui a touché le sud de la France fin décembre 1834, en affectant d'abord un plâtrier qui y résidait¹⁰.

Madame Charrier née Louise Berry est morte en la propriété du couple, au 50 du Chemin neuf de la Magdeleine, le 27 janvier 1843, âgée de cinquante ans. Son mari né ariégeois Joseph Charrier lui a

⁹ Laquelle, veuve de Gustave Milan qu'elle avait épousé à Belleville le 6 avril 1852, mourra à 72 ans, le 17 juillet 1903, à Ville-d'Avray.

¹⁰ Dubreuil et Rech – *Rapport sur le choléra-morbus asiatique qui a régné dans le midi de la France en 1835*. Montpellier, 1836, p. 50.

survécu six ans : il est mort dans sa propriété à cette même adresse marseillaise le 10 mai 1849, à l'âge de 73 ans et six mois.

Mes recherches pour retrouver quand Joseph Charrier père a épousé Claudine Legall sont restées vaines. Il ne semble pas que ce mariage ait eu lieu à Marseille.

Sa naissance aux États-Unis disposait peut-être Joseph Charrier père à envisager d'émigrer à l'instar de son propre père. Alors qu'il se trouvait en pleine possession de l'énergie de la jeunesse, il se trouve justement que l'aventure coloniale française débutait en Algérie. Elle lui offrit des perspectives de réussite sur un sol nouveau.

Nous pouvons suivre ses pérégrinations en Algérie de l'année 1839 jusqu'à sa mort en 1880. C'est d'abord à Philippeville qu'il s'installe. Nommée en hommage à Louis-Philippe, cette cité (aujourd'hui Skikda) se trouve sur la côte méditerranéenne, à environ 65 Km au nord de Constantine et non loin de la frontière tunisienne. On repère justement Joseph Charrier père en 1844 à Constantine, grâce à l'une de ses filles, prénommée Marie Anaïs, qui voit le jour dans cette ville nommée ainsi depuis des siècles d'après l'empereur romain Constantin 1^{er}. Joseph Charrier père exerce, depuis son arrivée en Algérie, le métier de commerçant. En 1850 et 1851 on le repère à Bougie (aujourd'hui Béjaïa), un port situé à mi-chemin entre Alger et Philippeville, et célèbre depuis le moyen-âge pour la qualité de la cire utilisée dans la fabrication de bougies – un objet auquel la ville a donné son nom. Si l'on retrouve l'acte de naissance d'une fille, Rose Marie, en cette ville, en 1850, c'est un acte de décès qui permet de l'y repérer encore en 1851. Or, cet acte de décès nous fournit un détail intéressant : il concerne sa fille Marie Thérèse qui est née trois ans plus tôt à Marseille. Il faut noter que la naissance à Marseille de Marie Thérèse le 22 octobre 1848 s'est faite en l'absence de Joseph Charrier père. Détail piquant, madame Charrier née Legall s'y trouvait logée rue d'Oran. Les deux frères de Joseph Charrier père, André Jean et Pierre Louis ont signé l'acte comme témoins, révélant ainsi la relative cohésion familiale des Charrier.

La vie de Joseph Charrier père se stabilise ensuite avec son entrée comme fonctionnaire au service de l'État civil de Philippeville : c'est dans cette ville qu'il résidera jusqu'à sa retraite. À la fin de sa vie, il se retira sur les hauteurs d'Alger, à Saint-Eugène (aujourd'hui Bologhine) non loin de la fameuse réplique de Notre-Dame de La Garde de Marseille, à savoir la Basilique Notre Dame d'Afrique dont la construction s'est achevée en 1872. C'est à l'hôpital de Mustapha que Joseph Charrier père trouve la mort le 14 février 1880.

La fratrie de Joseph Charrier fils : la réalité qui alimente les exagérations des experts

Répétons-le, notre Joseph Charrier, sujet étudié par Pacotte et Raynaud dans leur rapport médico-légal, est né à Philippeville le 28 juillet 1858.

Nous n'avons pu retrouver la trace que de 7 frères ou sœurs sur les 18 enfants qui l'ont précédé dans la famille Charrier-Legall. Encore est-ce parfois de manière anecdotique. Ainsi, il faut mentionner le cas de Julien Charrier, un employé de commerce vivant à Médéa et dont nous n'avons pas retrouvé l'acte de naissance en 1852. Il signe néanmoins comme témoin, à Alger, l'acte de décès de sa sœur Rose Marie (alors veuve Louis Plantevin) le 23 novembre 1891. C'est aussi de lui que les docteurs Pacotte et Raynaud écrivent :

« L'autre passe pour timbré, pour « maboul » ; ses amis le désignent ainsi. C'est un original fieffé qui n'a pas de situation ; il a poussé l'excentricité jusqu'à se porter candidat aux dernières élections législatives, sans aucune chance de succès. »

On peut vérifier, par le résultat des votes, que la candidature de Julien Charrier aux élections législatives en 1889 en Algérie peut être qualifiée de *ridicule*. Voici en effet le résultat des élections de la deuxième circonscription du département d'Alger où il s'était porté candidat :

Bourlier : 8 271 voix ; **Samary** : 4 901 voix ; **Charrier** : 17 voix.

Si on examine le détail de ces élections, on voit que Julien Charrier a obtenu ses 17 voix essentiellement à Médéa¹¹ où il résidait (7 voix), à Damiette (1 voix), ainsi que dans la commune mixte de Berrouaghia (8 voix).

¹¹ Médéa au sud d'Alger et de Blida était une fameuse garnison durant l'époque coloniale et l'on sait que l'écrivain Jean Richepin y est né en 1849, d'un père chirurgien militaire.

Des crises de nerfs d'une sœur mariée et décédée de bronchite chronique « **probablement tuberculeuse** », Pacotte et Raynaud dressent un tableau effrayant : ces crises de nerfs étaient « **si violentes qu'il fallait quatre hommes pour la maintenir.** » Les experts font sans doute référence à Marie Joséphe Claudine Charrier, né le 16 avril 1839, mariée le 12 octobre 1872 à Alger avec Isaac Ernest Fau, et morte quelques mois après son père, à Saint-Eugène, le 3 juin 1880. Nous n'avons aucun élément ni pour contredire ni pour authentifier les propos un peu outranciers des experts. En revanche, nous en avons pour nuancer fortement ce qu'ils écrivent au sujet de l'autre sœur dont ils disent :

« **L'autre, impressionnable, "romanesque", a souvent des crises avec pleurs. Son mariage est resté stérile aussi.** »

Ce que les deux médecins oublient de mentionner, c'est que si ce mariage est resté stérile, c'est peut-être en raison de l'état de santé de l'époux, Louis Plantevin, qui est décédé à l'âge de 38 ans, le 25 juin 1885 à Maison-carrée (aujourd'hui El-Harrach dans la banlieue d'Alger). Il exerçait à Maison-carrée le métier de marchand d'armes. Il avait épousé Rose Marie Charrier le 22 décembre 1873 à Médéa. Celle-ci a survécu six ans à son mari. En outre, Rose Marie avait exercé le métier d'institutrice à Orléansville après avoir dirigé l'école communale de filles de Médéa, une responsabilité rarement attribuée à une femme à cette époque, ce que les deux experts, mus par la volonté de charger la barque de la dégénérescence de Joseph Charrier, se sont gardés de relever dans leur rapport.

Le mot *stérile* est souligné par eux dans le cas de l'une comme de l'autre des deux sœurs de Joseph Charrier, en réplique dégénérative fin-de-siècle à la fécondité exubérante de leur mère. Ils soulignent de même *sans enfants* au sujet d'un frère marié de Joseph. Le fait qu'ils lui attribuent l'âge de 43 ans nous oblige à faire l'hypothèse soit d'une erreur de calcul [l'un des Charrier que j'ai identifié étant âgé en 1895 de 53 ans (il s'agit de d'Yves Joseph, né à Philippeville le 17 février 1842 et marié à Alger le 26 septembre 1866 avec Beya Urbain), l'autre étant âgé de 49 ans (il s'agit de Louis Charrier, né à Sétif le 10 octobre 1846 et marié à Collo¹² le 5 décembre 1872 avec Louise Dupont)] soit – hypothèse plus vraisemblable – d'un frère de Joseph non encore identifié.

III - Psychologie de Joseph Charrier notamment dans ses interactions avec les médecins

Toujours très affirmatifs et sûrs d'eux lorsqu'ils décrivent des symptômes qui entrent dans le cadre de ce qu'ils ont appris sur le concept de dégénérescence, les experts (ou Lucien Raynaud seul puisqu'il assumait seul la responsabilité du rapport) ne peuvent pas s'empêcher de se montrer incertains lorsqu'il s'agit de reconnaître une qualité intrinsèque qui s'opposerait à la dégénérescence dont ils s'évertuent à démontrer l'existence chez Joseph Charrier. Ainsi, ils n'écrivent pas : « X... *est* intelligent », mais « X... *paraît* intelligent », ajoutant : « **il a une excellente mémoire, s'exprime bien, écrit facilement, dans un style un peu recherché parfois. Il se croit poète et bon poète, et il n'est pas content de son sort ; il trouve qu'on ne le traite pas, au point de vue littéraire, comme il le mériterait. Il a une très haute opinion de son talent.** » Notons que ces observations qui ont une démonstration pour objectif, contredisent une remarque plus avenante écrite plus haut dans le rapport : « **Un recueil de vers, que nous avons pu lire, contient des idées et des rimes qui ne sont pas sans valeur.** »

On peut affirmer sans exagération que la culture littéraire de Joseph Charrier était plus vaste que celle des experts qui l'ont examiné. En outre – détail bien triste à relever –, ceux-ci étaient au même niveau que lui au sujet des idées populaires qui traînaient encore depuis les affirmations du Dr Ambroise Tardieu sur les déformations anatomiques liées aux « pratiques pédérastiques ». Il est en effet déconcertant qu'en 1895 deux experts aient jugé bon d'examiner les organes génitaux et l'anus d'un sujet en se plaçant dans la ligne des idées vieilles d'un demi-siècle et largement battues en brèche du médecin légiste Tardieu. Il semble qu'il faille rattacher ce comportement vestigial à l'inculture médico-légale des docteurs Pacotte et Raynaud, elle-même liée au relatif isolement de l'Algérie par rapport à la métropole. Cette inculture sur ce point les rabaisse presque au niveau de Joseph Charrier

¹² Collo, aujourd'hui El Qoll, est une ville côtière au nord-ouest de Philippeville.

qui écrivit : « Les médecins qui ont examiné mes organes sexuels ont reconnu chez moi ce qui caractérise le pédéraste inné, le misogyne enfin. »

Joseph Charrier a tenté d'argumenter l'irresponsabilité de ses actes afin d'obtenir – pensait-il – des circonstances atténuantes de la part du jury d'assises, mais il n'a pas cherché à manipuler les médecins. Sans le savoir, Lucien Raynaud en a apporté la preuve lui-même en publiant en 1908 la lettre que lui avait écrite Joseph Charrier avant son examen. On va voir en effet que l'intéressé déclara qu'il n'était pas épileptique, alors que Raynaud décrit dans son rapport des crises tout à fait évocatrices d'épilepsie : « À la suite d'une émotion, d'un chagrin violent, ou d'une colère, sans avoir eu d'aura ou de sensation prémonitoire de l'accès, il tombe à terre, se raidit et roule en tous sens. Il faut quatre hommes pour le maintenir. Il n'écume pas, ne se mord pas la langue et n'a pas de mictions. La crise dure dix minutes, elle est suivie d'un sommeil qui se prolonge de une heure à deux heures et d'un sentiment de grande lassitude. »

Treize années séparent la publication du rapport Pacotte & Raynaud de la publication de la lettre de Joseph Charrier par le Dr Raynaud¹³ et reproduite ci-dessous, de sorte que ce médecin n'avait pas conscience de faire apparaître ce qui s'apparente sinon à une fausse déclaration, du moins à une exagération extravagante, au sujet des crises convulsives du patient.

Voici comment Lucien Raynaud introduit cette lettre (c'est moi qui souligne les mots par des italiques) :

« J'avais été chargé d'examiner au point de vue mental un détenu de la prison civile, accusé, pour la 3^e fois, d'acte de pédérastie sur de jeunes garçons. [...]

J'ai publié en 1895, dans les « Archives d'anthropologie criminelle » (10^e année, n°58, le rapport médico-légal détaillé auquel avait donné lieu mon examen. [...]

Je crois intéressante cette lettre d'un individu, conscient de son état et assez au courant de cette question de la perversion du sexe génital, pour demander lui-même à être examiné et traité en malade. »

Joseph Charrier a rédigé la lettre qui suit manifestement *avant* son examen par le Dr Raynaud :

Monsieur le Docteur,

Mon suprême recours contre le glaive de la loi, suspendu sur ma tête, est dans l'opinion de quelques notoriétés médicales sur ma réelle disposition d'esprit. Auteur d'actes contre-nature qualifiés crimes, j'invoque comme palliatif l'absence de ma raison au moment de ma satisfaction d'un instinct bestial.

Je vais écrire ce que je n'aurais pas le front de dire de vive voix et ce qu'il ne serait pas convenable à toute personne d'entendre.

Je suis dans ma trente-septième année, et j'affirme que jusqu'à ce jour je n'ai pu consommer l'acte générateur avec une femme. La première fois que je m'approchai d'une hétéaire, je me trouvai incapable de remplir le rôle de mâle, à cause de la soudaine inertie de l'organe que Jules Favre, dans une plaidoirie scabreuse, appela « clef des générations ». Depuis cette époque (il y a dix-sept ans), le même phénomène s'est constamment renouvelé : aussi ai-je renoncé, depuis nombre d'années, à donner mon argent aux Laïs et aux Phryné d'occasion.

Malheureusement l'instinct de la génération se trouvant dévoyé, chercha à se satisfaire malgré tout, et je devins un « πεδεραστε ». J'ai lutté longtemps contre cette odieuse inclination, lutté avec honneur, puisqu'ayant été maître-répétiteur dans plusieurs collèges et précepteur chez quelques familles, mon affection pour mes jeunes élèves n'a jamais été suspectée, et cette affection toute idéale se retrouve dans maintes poésies que j'ai consacrées à l'enfance.

Mais du jour où la tentation fut plus forte que ma volonté, l'affreuse passion devint d'une effroyable fixité, et elle broya ma raison, et elle annihila mon libre arbitre. Je tombai du rang d'homme à celui de brute..... J'arrivai à ce degré d'aberration mentale où l'on foule aux pieds tout obstacle ; où le danger ne s'aperçoit pas, ne compte plus. J'aurais même bravé la mort.....

Acquitté du chef d'attentat à la pudeur le 22 avril 1890, j'étais arrêté sous le même inculpation le 15 mai 1890 et condamné en cour d'assises à trois ans de prison, avec admission de circonstances

¹³ Dans deux revues : le *Journal de médecine de Paris* du 8 mai 1898 ainsi que dans les *Annales de psychiatrie et d'hypnologie dans leur rapport avec la psychologie et la médecine légale*, 1898, 12, pp.139-141.

atténuantes. Neuf mois après ma libération, je me trouve de nouveau sous le coup d'une double accusation d'attentat à la pudeur ! – N'est-ce pas là une folie monomane bien caractérisée ? Et je suis l'auteur de « nos bébés », poésies trouvées charmantes par des lecteurs de bon goût, par des mères de famille surtout ! Amère dérision des choses humaines, faisant que ce qu'il y a de pire en moi vient de la corruption de ce qu'il y a de meilleur !

En résumé, j'ose prétendre que mes actes dans le cas qui va vous occuper, Monsieur le Docteur, ont dépendu d'une modification anormale du système génital ; que ma conscience n'a pas pu lutter à un moment donné contre cette attraction passionnelle et affolante pour de jeunes garçons. Les médecins qui ont examiné mes organes sexuels ont reconnu chez moi ce qui caractérise le pédéraste inné, le misogyne enfin.

Je ne dénie pas à la société de se garantir contre mes actes contre nature, mais je lui demande de me traiter en malade et non en criminel. Hélas ! il lui sera plus facile de me punir que de prouver que je suis conscient de mes actions !

Quoi qu'il en soit de ma destinée, je tenais à répudier hautement toute complicité morale dans les turpitudes que j'ai commises. Si la science médicale ne confirme pas ma thèse, il me reste l'ultime espoir que mes aveux complets et la révolte de ma raison contre un instinct perverti me vaudront encore une fois l'indulgence du jury qui me jugera. Je crois avoir bien expliqué ma situation, Monsieur le Docteur. Je ne suis pas, que je sache, hystérique ou épileptique, bien que ma nervosité soit extrême. Une existence très accidentée démontre que le neveu de Rameau (dont Diderot et Jules Janin ont fait la biographie) a des doublures ici-bas. Tour à tour j'ai été professeur, comptable, inspecteur de police, souffleur de théâtre, journalier et journaliste, précepteur, garçon d'hôtel, berger à la trappe de Staouéli¹⁴, prisonnier, publiciste, que sais-je encore ! En somme, j'ai maudit plus souvent que béni le jour de ma naissance. Une vie si agitée indique un défaut d'équilibre dans ma raison, malgré la lucidité d'esprit dont je fais montre dans mes écrits.

Vous ayant écrit toutes ces choses, je serai plus à l'aise, Monsieur le Docteur, pour répondre à vos questions.

En attendant, daignez agréer les biens respectueuses salutations de votre serviteur.

IV - Destin de Joseph Charrier après le rapport d'expertise Pacotte & Raynaud

Avant tout transfert à l'asile d'aliénés d'Aix-en-Provence, chaque malade résidant en Algérie passait pas deux étapes presque exemplaires en ceci que de telles mesures n'existaient pas sur le territoire français métropolitain :

1°) Dans un premier temps, le malade était observé par des généralistes de l'hôpital Mustapha. Pour des pathologies transitoires (par exemples les délires consécutifs à un abus d'alcool ou de drogues) le malade sortait « rétabli » de l'hôpital Mustapha. Si le cas du malade relevait d'une pathologie mentale persistante, il était transféré dans le service des aliénés de l'hôpital, après autorisation d'un commissaire de police.

Il y a tout lieu de supposer que le responsable de cette étape, dans le cas de Joseph Charrier, n'est autre que le Dr Trabut, cité par son collègue Raynaud à la fin de son rapport.

2°) Dans le service des aliénés dirigé depuis 1876 par Eugène Battarel, la décision pouvait être prise, en fonction du caractère de la pathologie mentale, du transfert du malade vers Aix-en-Provence.

En ce qui concerne Joseph Charrier, on peut considérer que la première étape fut brève et de pure forme. En effet, Trabut qui était un ami personnel de Lucien Raynaud, puisqu'il fut l'un des témoins à son mariage, n'avait aucune raison de contredire l'expertise faite par son collègue et ami après interrogatoire et observation professionnelles. En outre, on peut dire que la passion du Dr Trabut s'exerçait plus en dehors de l'hôpital qu'au lit des malades.

¹⁴ Le monastère trappiste de Staouéli, fondé en 1843 dans la banlieue d'Alger, exploitait un domaine agricole de plusieurs centaines d'hectares et produisait notamment de la laine grâce à un troupeau comportant un millier de moutons.

Le Dr Charles Trabut

Louis Charles Trabut, né à Chambéry le 12 juillet 1853, fut en effet un passionné de botanique : on lui doit la première description du clémentinier, « une nouvelle mandarine » que le frère Clément avait créée à Oran par croisement d'un mandarinier et d'un oranger. Trabut commença ses études de médecine à Alger, passa sa thèse à Montpellier en 1878 ainsi qu'une licence de sciences naturelles l'année suivante. Il enseigna les sciences naturelles à l'école de médecine d'Alger tout en exerçant les fonctions de médecin à l'hôpital Mustapha.

Une anecdote bien digne d'un savant absorbé par des études qui le passionnent me paraît le caractériser : il eut trois enfants naturels en 1878, 1880 et 1882 avec la même demoiselle Dutoit qu'il songea en fin de compte à épouser en 1884 et avec qui il eut une quatrième fille en 1893.

Louis Charles Trabut est mort à Alger le 25 avril 1829.

On est moins enclin à louer le Dr Eugène Battarel, en raison de sa responsabilité dans le transfert inconsidéré de Joseph Charrier à l'asile de Montperrin et par conséquent dans la mort de ce paidéraste.

Le Dr Eugène Battarel

Né le 3 janvier 1846 à Toulon et fils d'un commis principal de marine lui-même toulonnais, Eugène Battarel reçut de ses parents le curieux prénom de *Janvier*, lié à son mois de naissance, *Janvier* précédant les deux autres prénoms *Amédée* et *Eugène*. Il est le dixième et dernier enfant de Marie Magdeleine Victoire Gerin, alors âgée de quarante ans et de Joseph Marie Ignace Battarel, âgé de cinquante-trois ans.

La famille Battarel s'était installée en Algérie avec leurs enfants sous Louis Philippe, sans doute à la fin de l'année 1842, et la mère était retournée à Toulon pour la naissance de son dernier fils. Père et mère trouvèrent leur mort naturelle à Alger : le 1^{er} juillet 1877 pour madame Battarel née Gerin et le 15 novembre 1879 pour Joseph Marie Ignace Battarel.

Eugène Battarel a passé sa thèse [*Étude sur quelques cas de typhus (épidémie algérienne de 1868)*] à Paris le 21 mars 1872. Il avait un frère prénommé Joseph Justin Victorin, médecin militaire, qui avait passé sa thèse à Strasbourg et qui servit avant lui à l'hôpital Mustapha. Ce frère eut des enfants nés à Blida.

Eugène Battarel fut nommé chef du service des aliénés à l'hôpital Mustapha, un service logé dans le « pavillon Pinel ». Il rédigea d'ailleurs un article sur les *Aliénés de l'hôpital civil de Mustapha* qui parut dans le *Bulletin médical de l'Algérie* en juillet 1902. Il épousa en 1875 à Mustapha une Française native de cette ville, Marguerite Émilie Henriette Reynes, et leur fils aîné, Pierre Battarel, né en 1876 à Mustapha, devint lui-même médecin. Ce dernier soutint sa thèse en 1902, à Montpellier, grâce aux cas qu'il put observer dans le service des aliénés dirigé par son père à l'hôpital Mustapha : *Quelques remarques sur la Paralysie Générale chez les indigènes musulmans*. Lucien Raynaud figure parmi les professeurs qu'il remercie en introduction à son travail.

Le calvaire du séjour à l'hôpital Mustapha et du transfert vers Aix-en-Provence

Il faut espérer qu'en 1894, année de la mise en observation de Joseph Charrier dans le « pavillon Pinel » de l'hôpital Mustapha, les conditions matérielles de cette section s'étaient nettement améliorées depuis la description qu'a donnée du service des aliénés, vingt ans plus tôt, le Dr Auguste Voisin lors de la séance du 27 janvier 1873 de la *Société médico-psychologique*. L'intérêt de ce rapport pour l'histoire de la psychiatrie en Algérie est tel que je le reproduit in extenso :

Les Aliénés en Algérie

M. AUG. VOISIN rend compte d'une visite qu'il a faite dernièrement au quartier des aliénés de l'hôpital civil d'Alger.

Ce quartier est ce qu'on peut imaginer de plus insuffisant, de plus défectueux et de plus élémentaire au monde. Il rappelle les établissements d'aliénés, tels qu'ils existaient, en France, avant la bienfaisante réforme de Pinel. Qu'on se figure un long couloir, sur lequel s'ouvrent des cellules étroites, recevant le jour par un petit vasistas. Cela ressemble à une prison cellulaire plutôt qu'à un quartier de malades.

Il y a là de 20 à 25 aliénés, tant hommes que femmes, sans aucune séparation entre les tranquilles et les agités.

Ceux dont l'agitation est extrême sont attachés et fixés sur un lit, jour et nuit, jusqu'à ce qu'on les transporte à l'asile d'Aix en Provence.

La mortalité des aliénés arabes est considérable : elle s'élève jusqu'à 9 sur 10.

M. Voisin a été reçu par MM. Les docteurs Brau et Brucq, médecins de l'hôpital civil, qui ont prié notre honorable collègue de donner à ces faits toute la publicité possible, afin d'appeler l'attention des aliénistes français et la sollicitude des pouvoirs publics sur ce déplorable état de choses et d'apporter un remède à cette intolérable situation des aliénés en Algérie.

M. CONSTANS : Je ne puis que confirmer et compléter les renseignements fournis par M. Voisin. Les aliénés arabes, dirigés sur l'asile d'Aix, y arrivent dans un état d'exaltation incroyable. Ce sont des malades extrêmement violents et dangereux, qu'on est obligé de placer dans les plus mauvaises cellules et de traiter comme des bêtes féroces. Ils ne guérissent presque jamais, et leur mortalité annuelle va jusqu'à 49 pour 100, tandis que celle des aliénés européens n'est que de 13 à 14 pour 100.

Le gouvernement s'est occupé, il y a quelques années, de la création d'un asile d'aliénés en Algérie. Le conseil général avait été saisi de la question et avait émis un avis favorable. J'avais même été chargé de faire un rapport sur ce sujet. Mais les tristes événements de 1870 sont venus interrompre l'exécution de cet utile projet.

M. POUZIN, qui a habité Alger, dès les premières années de la conquête, en 1834, rappelle qu'il a le premier réuni six lits dans une maison de la rue Babazon pour y recevoir des malades. C'est la première ébauche d'hôpital français qui ait été faite à Alger.

Toutefois, avant 1830, sous la domination du dey, il existait déjà une manière de manicôme, une maison mauresque pour recevoir des fous. En 1834, il y avait, dans ce petit établissement, sept aliénés, dont 4 arabes. Deux seulement étaient liés à des anneaux fixés dans le mur : les autres se promenaient en liberté. Les femmes aliénées étaient séquestrées dans une maison voisine : pas une n'était attachée.

C'est dans ce lieu même qu'a été fondé l'hôpital civil, par l'addition de deux ou trois maisons du voisinage.

M. Pouzin ajoute qu'à cette époque la mortalité des aliénés algériens était de beaucoup inférieure à la proportion signalée par M. Voisin et M. Constans.

M. CONSTANS croit devoir attribuer l'excessive mortalité des aliénés arabes transportés à l'asile d'Aix, à la double influence du changement de climat et de régime.

La séance est levée à 6 heures.

A. Linas

Le Dr Levet cité plus haut relate les souffrances physiques et morales qu'occasionnait le transfert des malades algériens en France. La traversée de la méditerranée en bateau jusqu'à Marseille qui durait environ trente-six heures, voire beaucoup plus en fonction des conditions météorologiques, constituait une première épreuve. Les malades étaient mélangés sans tenir compte ni de leur sexe ni de la gravité de leur pathologie, mais certains devaient être attachés ou placés sous camisole. « Hommes et femmes, colons et indigènes mêlés, arrivent par le même transfert sous la conduite d'infirmiers et d'infirmières de l'hôpital d'Alger. C'est une lamentable théorie où sont confusionnés déprimés et agités, au hasard de la circonstance, et qui ressemble plus à l'antique chaîne des forçats au temps des bagnes métropolitains qu'à un transfert collectif d'aliénés. »

On peut imaginer le choc qu'a pu éprouver Joseph Charrier à se trouver en compagnie de malades atteints de formes graves de folie durant ce transfert, si ce n'était pas déjà le cas dans le service des aliénés de l'hôpital Mustapha.

Les médecins de l'asile Montperrin d'Aix qui devaient accueillir ces malades n'étaient jamais prévenus de leur nombre ni de la pathologie de chacun.

L'asile d'aliénés Montperrin d'Aix-en-Provence

Le nom de l'asile d'aliénés d'Aix-en-Provence vient de ce qu'il a été construit sur un terrain caractérisé par une élévation que les habitants de la ville appelaient « le Mont Perrin », d'après le nom de son ancien propriétaire.

La construction de l'asile entrainait dans le cadre des conceptions psychiatriques de l'époque sur les bénéfiques pour les aliénés des activités agricoles : le lieu choisi, à la périphérie d'Aix-en-Provence, rendait possible ce type d'activité.

Débutés en 1866, les travaux furent jugés assez avancés deux ans plus tard pour permettre le transfert progressif des malades aliénés de l'hôpital de la ville, processus qui se poursuivit en même temps que les travaux. La carte postale qui représente l'asile à la fin du XIX^e siècle montre sur la partie gauche de la photo un amas de terre qui atteste de la non finition des travaux d'ensemble.

L'asile Montperrin a reçu les Algériens en provenance des départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, puis du seul département d'Alger jusqu'à la mise en service en 1933 du premier hôpital psychiatrique construit sur le sol algérien, à Blida.

Jean Joseph Levet décrit ainsi cet asile d'Aix-en-Provence en 1909 :

« C'est le type de l'ancien asile, le type prison ou caserne cher aux vieux psychiatres français, des bâtiments tous symétriques, tous calqués sur le même type uniforme : salles de réunions, réfectoires au rez-de-chaussée, dortoirs au premier étage, voire même dans les combles, des préaux enserrés de murs élevés, le tout entouré, comme de raison, d'un mur d'enceinte. [...] Un seul local dans cette symétrie outrancière est à peu près moderne : l'infirmerie des hommes, bâtiment en rez-de-chaussée, avec vue sur la route de Marseille, préau non muré, mais palissade à claire-voie à la façon des préaux de l'asile cantonal récent de Genève.

De-ci, de-là, des locaux pitoyables [...] ».

Au fondateur de l'établissement, le Dr Eugène Pontier (1809-1879), succéda le Dr Édouard Dauby qui, nommé le 27 mars 1878 directeur-médecin en chef, occupait encore ces fonctions lorsque Joseph Charrier fut interné dans l'asile Montperrin.

Le Dr Édouard Dauby, médecin directeur de l'asile Montperrin d'Aix-en-Provence

Selon les *Annales médico-psychologiques* (1899, n°10, 342-343) qui lui consacrent une notice nécrologique, Édouard Dauby serait né à Saint-Girons (dans l'Ariège) le 30 juillet 1833. Il passa en 1866 sa thèse de médecine *sur la menstruation dans ses rapports avec la folie*. Il commença sa carrière comme médecin-adjoint à l'asile de Pau, fut nommé directeur en chef de l'asile de Fains puis médecin-directeur de l'asile de Saint-Albans. Il prit sa retraite de l'asile d'Aix-en-Provence en 1890 et serait mort à Aulus, où il souhaitait reprendre des forces, le 10 août 1899, à 63 ans. Il avait épousé une aristocrate, l'une des filles du comte Charles-Hyacinthe de Brouilly (une maison de Lorraine), Louise Édonie Charlotte Marthe de Brouilly¹⁵.

Malchance de Joseph Charrier

On a vu que Joseph Charrier était desservi par le manque de culture médicolégale, psychiatrique et même générale des docteurs Lucien Raynaud et Eugène Battarel, chargés de se prononcer l'un et l'autre, successivement, sur son état mental. Le directeur du département des aliénés de l'hôpital Mustapha transmit au préfet du département d'Alger une conclusion désolante, qu'un contre-expert plus éclairé aurait jugée partiellement erronée, et peut-être stupide : Battarel déclara Joseph Charrier « atteint d'aliénation mentale présentant les caractères de manie, érotomanie avec perversion du sens génital. » avec cette terrible note finale, signée le 12 novembre 1894 : « En conclusion, estimons qu'il y a lieu de l'évacuer sur un asile spécial d'aliénés. »

On va voir que le médecin adjoint de l'asile d'Aix-en-Provence ne rachetait en rien le comportement inconséquent d'Eugène Battarel. Les historiens de la psychiatrie ont retenu le nom du Dr Abel Meilhon¹⁶ qui occupa longtemps cette fonction à Montperrin, parce qu'à partir de l'expérience

¹⁵ C'est peut-être pour rehausser l'étiquette sociale de l'époux que l'*Annuaire héraldique* qui donne le blason des Brouilly (*De gueule, au lion d'argent couronné et allumé d'or*) précise que Louise Édonie Charlotte Marthe de Brouilly, qui réside au 33, rue Cardinale à Aix, est l'épouse d'Édouard d'Aubin-Daubuy...

¹⁶ Compatriote du président Armand Fallières, Abel Joseph Meilhon est né à Mézin (Lot-et-Garonne) le 17 avril 1860. Ses origines sont modestes, puisqu'il est le fils d'un marchand tailleur et d'une ménagère (née Jeanne Dusseaux). Il réussit ses études et soutint sa thèse de médecine à Bordeaux, en 1886 sur *le suicide dans le délire ou folie des persécutions*. Après avoir servi comme interne à l'asile de Pau, il fut nommé médecin-adjoint de l'asile Montperrin d'Aix-en-Provence en 1887 et y resta jusqu'en 1891, la direction étant assurée par le Dr

acquise dans cet asile avec les aliénés provenant d'Algérie, Meilhon rédigea un article d'ethno-psychiatrie récompensé par l'Académie de médecine en 1894 et publié dans les *Annales médico-psychologique*. Le document atteste de l'intérêt manifesté par ce médecin-adjoint pour les malades d'Algérie et on peut le supposer animé d'une certaine compassion à leur égard. Rien de tel, hélas, pour celui qui lui succéda dans les fonctions de médecin adjoint de l'asile Montperrin, le Dr François André Chevalier-Lavaure. Voici la note que celui-ci rédigea deux jours après l'entrée de Joseph Charrier à l'asile d'Aix-en-Provence, le 23 novembre 1894, au nom de son supérieur responsable de l'asile, alors en congé :

« Je soussigné Directeur Médecin de l'asile d'aliénés d'Aix certifie que le nommé Charrier Joseph est atteint d'aliénation mentale caractérisée par de la dégénérescence psychique, des obsessions et des impulsions génitales ; ce malade qui, au dehors, a fait l'objet d'un rapport médico-légal au sujet d'attentats à la pudeur a déjà été poursuivi deux fois pour le même fait ; il éprouve une répulsion particulière pour la femme tandis qu'au contraire il se trouve sous le coup d'impulsions irrésistibles à la pédérastie, impulsions dont il a parfaitement conscience, qu'il réprouve absolument et auxquelles il a tenté de se soustraire par le suicide. À maintenir. »

Le Dr Chevalier-Lavaure

Né à Périgueux le 7 septembre 1863, François André Chevalier-Lavaure était le fils d'un négociant aisé, Jean Hippolyte Chevalier-Lavaure, qui tenait en ville un magasin de draperies et de confection. Après ses études secondaires, François André passa en 1890 sa thèse à Bordeaux sous la direction du célèbre psychiatre Emmanuel Régis, sur le thème *Des auto-intoxications dans les maladies mentales*. Contrairement à son maître, François André Chevalier-Lavaure n'a strictement rien publié de notable et, après Aix-en-Provence, il poursuivit sa carrière comme médecin directeur de l'asile d'Auch, puis médecin en chef de l'asile de Font-d'Aurelle à Montpellier. Est-il impertinent et injuste de penser que le choix de son épouse, prénommée Marguerite, avec qui il a convolé¹⁷ en 1891 à Pau et qui est une fille du directeur de l'asile d'aliénés de Pau, Paul Alphonse Reverchon (1833-1907), ne témoigne pas plus que son absence de publications d'une grande curiosité intellectuelle ?

François André Chevalier-Lavaure est mort à Barjac, dans le Gard, le 26 août 1959, à 95 ans, et une rue de cette ville porte aujourd'hui son nom.

Les observations du Dr Dauby

En conformité avec la loi, le directeur de l'établissement, Édouard Dauby signa lui-même, quinze jours après l'arrivée de Joseph Charrier, le 6 décembre 1894, la note suivante, plus sobre que celle de son subordonné et où l'expression « aliénation mentale » est absente :

« Je soussigné Directeur Médecin de l'asile d'aliénés d'Aix certifie que le nommé Charrier Joseph est atteint de dégénérescence psychique avec inversion du sens génital, obsession et impulsions à la pédérastie. À maintenir. »

Il vaut la peine de reproduire in extenso les observations médicales très succinctes du Dr Dauby sur Joseph Charrier, de décembre 1894 au mois d'août 1895 (c'est moi qui souligne un passage) :

Édouard Dauby. Abel Joseph Meilhon dirigea ensuite successivement l'asile de Montauban et enfin l'asile Saint-Athanase de Quimper. Là, son comportement indigna le personnel au point que trois gardiens rédigèrent une lettre stupéfiante au ministre de l'Intérieur, exigeant sa révocation, menaces de mort à l'appui. Le principal reproche des employés concernait les économies faites par « ce cochon de directeur » au détriment du personnel soignant ainsi que des malades, pour se remplir « les poches ». Michel Caire, sur son site consacré à l'histoire de la psychiatrie, a reproduit in extenso cette lettre en respectant l'orthographe et la syntaxe fautives originales :

<http://psychiatrie.histoire.free.fr/vieasil/quimper.htm>

Abel Joseph Meilhon prit sa retraite en 1919 et se retira à Bordeaux, au 16, place Pey-Berland, l'une des plus belles places de la ville, accréditant ainsi les accusations d'enrichissement personnel lancés par les surveillants de l'asile de Quimper. Il fut élu membre de la Société Philomathique de la Bordeaux en 1920.

¹⁷ À noter que leur fils, prénommé André, né à Quimper en 1901, passa sa thèse de médecine en 1927 sur les *Rapports entre les troubles mentaux et les accidents de travail*.

Déc. : Ce malade se montre tranquille mais déprimé et apathique. Il a une conscience de ses obsessions génitales qui ne se sont pas reproduites depuis son entrée à l'asile. Il en manifeste un regret profond qui affecte chez lui une tendance mélancolique.

1895, janvier : La suppression des occasions, des excitations extérieures, ont amené un excellent résultat. Mais Charrier n'a pas la moindre confiance dans sa volonté et il éprouve une grande appréhension à l'idée que ses obsessions peuvent reparaitre. Tranquille, apathique. *Écrit beaucoup, surtout des poésies assez bien tournées et ayant toutes pour sujet l'enfance et les enfants.* »

De février à juin 1895, Dauby se contente de reproduire la note : « **Même état** ». En juillet, il note : « **Tranquille. Mais toujours un peu déprimé. Taciturne** ». En août : « **Même état** ».

En vérité, un drame secret se nouait en coulisses. Avant de dire en quoi consistèrent les prémices du drame, interrogeons-nous sur les motivations des médecins Édouard Dauby et André Chevalier Lavaure vis-à-vis de leur patient.

Joseph Charrier abandonné à son désespoir, sans aucune aide thérapeutique

L'internement du paidéraste Joseph Charrier en asile n'a pas eu d'autre objet que celui de le soustraire à la société, comme l'aurait fait la prison. On est étonné de constater que les médecins n'aient pas songé à lui apporter une aide thérapeutique : dans la mesure où Joseph Charrier craignait de céder à ses pulsions sexuelles, pourquoi ni Dauby ni Chevalier-Lavaure ne lui ont-ils proposé un traitement au bromure de potassium ? Ce médicament, alors utilisé depuis une trentaine d'années comme antiépileptique avait démontré ses propriétés anaphrodisiaques dès ses premiers essais expérimentaux : dans sa thèse de médecine passée à Leipzig et rédigée en latin, Otto Graf, en 1840, avait décrit, parmi les effets neuro-sédatifs du bromure de potassium, une impuissance totale et transitoire consécutive à l'absorption de ce produit par automédication¹⁸. En France, le Dr Auguste Voisin s'était fait le promoteur du bromure de potassium en neurologie et en psychiatrie dès les années 1870.

Joseph Charrier était-il donc voué à rester toute sa vie en asile sans aucun soin, sans aucun réconfort psychologique ? Ou bien les médecins pensaient-ils qu'il finirait bien par mettre lui-même un terme à son existence ? Ils n'avaient pas envisagé en tout cas par quels détours surviendrait une telle issue.

Joseph Charrier cède à ses pulsions avec un jeune infirmier de l'asile

La fatalité a voulu que l'infirmier qui surveillait le dortoir du 5^e quartier où dormait Joseph Charrier n'avait que dix-huit ans. Originaire de Bonnieux, dans le Vaucluse, il était né le 22 mars 1877 et s'appelait Félix Bourdon¹⁹. Il aurait cédé trois fois aux avances de celui-ci, mais aurait refusé de continuer de telles relations avec un malade dans le dortoir dont il assurait la surveillance, ce qui constituait une faute professionnelle. Il s'en ouvrit à son supérieur, le brigadier du 5^e quartier, qui décida de le déplacer à la surveillance d'un autre dortoir de l'asile.

L'existence de Joseph Charrier, qui avait retrouvé une forme d'équilibre malgré un énorme sentiment de culpabilité, bascula en conséquence une nouvelle fois : la vie lui devint de nouveau réellement insupportable. Il prit la décision d'en finir.

Acte final de Joseph Charrier

Dans la mesure où il avait été décrit comme déprimé et que l'on connaissait ses précédentes tentatives de suicide, Joseph Charrier faisait l'objet d'une surveillance par un gardien, lequel effectuait également le ménage dans le 5^e quartier. Charrier avait l'habitude de se rendre utile en refaisant plusieurs lits du dortoir, tôt le matin.

Le 23 septembre 1895, il profita de ce que son gardien nettoyait un espace qui, en raison d'un angle droit, le cachait à sa vue, pour attacher un drap au pied d'un lit et faire passer l'autre extrémité par un vasistas qui donnait dans les escaliers. Là, en haut des escaliers, il apporta une chaise, y monta, fit un

¹⁸ Otto Graf – *Diss. De Kalii bromate efficaciate interna, experimentis illustrata*. Lip. 1840.

¹⁹ Auguste Félix Bourdon se maria trois ans après ce drame, à Aix-en-Provence, le 5 octobre 1898. Son métier, déclaré dans l'acte de mariage, est « garçon de recettes » (jeune homme chargé de l'encaissement des effets de commerce).

nœud coulant avec sa ceinture qu'il attacha au drap, passa le nœud autour du cou puis repoussa la chaise du pied.

Le gardien en remontant les escaliers avec un autre malade qu'il surveillait trouva Joseph Charrier pendu. Il le décrocha aussitôt et alerta les médecins. Ceux-ci tentèrent pendant trois quarts d'heure de le ranimer par respiration artificielle et « tractions rythmées de la langue », mais en vain.

Édouard Dauby signa en fin de compte cet acte de décès :

« Je soussigné, directeur médecin de l'asile d'aliénés d'Aix, certifie que le nommé Charrier Joseph atteint de dégénérescence psychique avec perversion du sens génital consistant en obsessions à la pédérastie, s'est suicidé par pendaison. »

Lucien Raynaud n'eut jamais connaissance de ce qu'était devenu le détenu de la prison de la Casbah d'Alger sur l'état mental duquel il s'était prononcé en 1894 – du moins si l'on en juge par le fait qu'en publiant en 1908 la lettre que Joseph Charrier lui avait écrite, il ne dit rien de son sort ultérieur en dépit de l'intérêt de cette information. Tout donne à penser que la fin tragique de l'homme qu'il diagnostiqua « dégénéré » eût laissé Lucien Raynaud indifférent.

Une enquête et sa conclusion

On trouva dans la poche de Joseph Charrier une lettre expliquant son geste par le refus du jeune infirmier Félix Bourdon de continuer leurs relations épisodiques nocturnes. La veille au soir de son suicide, Charrier aurait brûlé des lettres écrites par ce dernier.

Félix Bourdon ainsi que le brigadier du 5^e quartier furent promptement interrogés. L'infirmier nia formellement avoir cédé aux avances de Charrier et le brigadier confirma que six jours auparavant, Félix Bourdon s'était plaint des propositions honteuses du malade interné – une plainte qui plaidait en faveur de la véracité et de l'honnêteté de ses propos. Félix Bourdon évoqua même des menaces de vengeance de la part de Joseph Charrier en cas de refus. En vérité, on peut penser que, si menaces il y eut, elles furent celles d'une dénonciation des complaisances que l'infirmier avait accordées à trois reprises.

L'infirmier fut rapidement disculpé des accusations qui menaçaient son emploi, sur les considérations suivantes du Dr Dauby, lesquelles viennent après une remarque concernant les lettres du jeune Bourdon brûlées par Charrier :

« On peut dès lors se demander ce qu'il y a de vrai dans les accusations portées par Charrier. Elles nous paraissent d'autant plus douteuses que Charrier était un hystérique et que nous savons combien ces sortes de malades se livrent à des accusations fausses alors surtout qu'ils ont à se venger de quelqu'un et il nous apprend lui-même que Bourdon repoussait ses propositions. »

Certains aliénistes, on le voit, ne manquaient jamais de concepts utiles (dégénérescence, hystérie, obsessions, etc.) pour se justifier ou légitimer une mesure.

Les explications du Dr Dauby

Parmi les observations médicales du médecin directeur au sujet de Joseph Charrier reportées dans le registre de l'établissement figure cette explication :

« Depuis qu'il était à l'asile, il s'était montré tranquille, quoique déprimé, rougissant de sa maladie, lorsqu'il y a quelques jours il fut repris de ses obsessions génitales qu'il nous cacha soigneusement. C'est pour échapper à ses obsessions qu'il s'est pendu. »



Grâce au « registre loi de 1838 » de l'asile d'aliénés Montperrin, nous disposons d'une description physique sommaire de Joseph Charrier : de petite taille (il mesurait 1 m 64), il portait la barbe, de couleur châtain comme ses cheveux, avait un visage ovale sans particularité notable : nez effilé, bouche moyenne, menton rond. Un homme somme toute assez ordinaire par son apparence physique. Pour ce qui est de son psychisme, il n'est devenu singulier que par le rejet social de ses goûts, combiné à un manque d'autocontrôle de ses pulsions. Quant à son destin, il a été scellé par la persécution d'hommes qui se prévalaient d'un haut savoir, un savoir dont la relativité et même le caractère illusoire leur échappait totalement.

